

*Date de dépôt : 10 novembre 2021*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite de M. Grégoire Carasso : Sanctions infligées aux personnes bénéficiant de prestations de l'assurance-chômage à Genève : quels montants économisés sur le dos des bénéficiaires ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 3 septembre 2021, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite ordinaire qui a la teneur suivante :

*Le Conseil d'Etat pourrait-il indiquer le montant en francs des pénalités financières infligées aux bénéficiaires de prestations de l'assurance-chômage à Genève (et le nombre de personnes concernées) pour chaque année entre 2012 et 2020 ? Dans ma compréhension, ces montants représentent des « non-dépenses » au bénéfice du système fédéral de l'assurance-chômage. Est-ce exact ?*

*Je remercie chaleureusement et par avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Suite aux demandes de l'office cantonal de l'emploi (OCE), appuyées par celle de la magistrate, le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) nous a fourni les statistiques demandées pour les années 2012 à 2020.

<b>Estimation des montants des sanctions par rapport aux indemnités versées - Canton de Genève 2012-2020 - Données SIPAC (données des caisse de chômage)</b>					
Source : SECO - LAMDA-MSTR / DM03 - Etat automne 2021					
Année	Montants des indemnités journalières versées	Montants des sanctions (estimation)	TOTAL (estimation) Montants des indemnités journalières versées et des sanctions	Part des montants des indemnités journalières versées en % (estimation)	Part des montants des sanctions en % (estimation)
2012	406'144'963	11'524'609	417'669'572	97.2%	2.8%
2013	458'280'229	11'305'138	469'585'367	97.6%	2.4%
2014	453'909'567	14'738'779	468'648'346	96.9%	3.1%
2015	470'702'821	14'751'453	485'454'273	97.0%	3.0%
2016	504'201'038	16'810'981	521'012'019	96.8%	3.2%
2017	493'957'787	16'931'101	510'888'888	96.7%	3.3%
2018	466'951'278	16'801'654	483'752'932	96.5%	3.5%
2019	440'468'706	19'699'708	460'168'415	95.7%	4.3%
2020	558'045'429	16'931'582	574'977'011	97.1%	2.9%

Le taux moyen des montants des jours de suspension prononcés par rapport aux montants d'indemnités de chômage entre 2012 et 2020 est estimé à 3,2% pour Genève et à 4,9% au niveau national.

La part moyenne des montants sanctionnés relativement au montant des indemnités journalières versées se situe à Genève 35% en dessous de la moyenne suisse.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Serge DAL BUSCO